Nations Unies S/2021/73

Conseil de sécurité

Distr. générale
25 janvier 2021
Français
Original : arabe

Lettres identiques datées du 22 janvier 2021, adressées au Secrétaire général et au Président du Conseil de sécurité par le Représentant permanent de la République arabe syrienne auprès de l'Organisation des Nations Unies

D'ordre de mon gouvernement, je vous informe de ce qui suit :

Le vendredi 22 janvier 2021, Israël a commis une nouvelle agression en territoire syrien, aux abords de la ville de Hama, qui a fait quatre morts (un couple et leurs deux enfants) et quatre blessés parmi une même famille et détruit plusieurs habitations de civils innocents.

Cette agression criminelle s'inscrit dans le prolongement des attaques perpétrées par Israël, qui en a commis plus de 50 en moins d'un an, faisant de nombreux morts parmi les civils et occasionnant des destructions de biens. Elles constituent non seulement une atteinte flagrante à l'intégrité territoriale et à la souveraineté syrienne, mais aussi une violation manifeste du droit international des droits humains, du droit international général, du droit international humanitaire et de la Charte des Nations Unies, étant dirigées contre des civils innocents et les privant de leur droit de vivre en sécurité.

La République arabe syrienne déplore le silence assourdissant de nombreux membres de la communauté internationale, en particulier ceux qui ne défendent qu'en paroles les droits humains, à propos de ces attaques flagrantes. Cela a encouragé l'entité d'occupation israélienne usurpatrice à poursuivre ses attaques contre la Syrie, qui coïncident de manière suspecte avec les crimes des groupes terroristes.

La République arabe syrienne demande à l'ONU et au Conseil des droits de l'homme de s'acquitter de leurs responsabilités et de condamner ces attaques israéliennes, qui font peser une grave menace sur la sécurité et la stabilité dans la région, et réaffirme son droit légitime de défendre son intégrité territoriale et sa souveraineté et de protéger ses citoyens contre ces attaques par tous les moyens légitimes dont elle dispose, conformément aux normes et conventions internationales.

Je vous serais reconnaissant de bien vouloir faire distribuer le texte de la présente lettre comme document du Conseil de sécurité.

L'Ambassadeur,
Représentant permanent
(*Signé*) Bashar **Ja'afari**

21-00929 (F) 270121 280121